

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 129

18 janvier 2013

### SOMMAIRE

Beechy S.à r.l. ....	6159	Kurt Constructions S.A. ....	6185
Brecton Investments S.A. ....	6148	Le Clos Holding SPF S.A. ....	6186
Building Products European S.A. ....	6149	Life Invest S.A. ....	6187
Centre d'Orthopédie-Chaussures et Sports-Lallemand S.à r.l. ....	6146	Mitaka Capital Partners S.à r.l. ....	6176
Centre Technique de l'Isolation et des Energies Alternatives ....	6146	MMR Russia S.à r.l. ....	6176
Cessimoco S.à r.l. ....	6146	Multi Investment Projects S.à r.l. ....	6179
Clinder S.A. ....	6147	News Luxembourg Finance S.à r.l. ....	6172
CVF Lux S.à r.l. ....	6192	NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	6188
Delimmobil ....	6146	Nylim Mezzanine LuxCo Sàrl ....	6172
Derby Blue Investments S.A. ....	6170	Oak Logistics S.à r.l. ....	6171
Diapason Gestion S.A. ....	6147	Olscents S.A. ....	6172
Diapason Gestion S.A. ....	6147	Op der Schock, société coopérative ....	6179
Dirk Leermakers S.à r.l. ....	6147	Purmex S.A. ....	6183
Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l. ..	6179	Querrida S.A. ....	6183
Inmoprom Real Estate Investments S.A. .....	6188	Quoniam Funds Selection SICAV ....	6183
IREF Art-Invest Cologne Holding ....	6184	SGBT Capital Markets SA ....	6191
Itral AG. ....	6185	Shark Capital S.A. ....	6191
IVS Group S.A. ....	6185	Shavir SPF S.A. ....	6190
Jaggard S.A. ....	6184	S.I.SM S.A. ....	6191
Jean-Pierre Rinnen et Fils Troisvierges, S.A. ....	6184	Soleil Tours S.A. ....	6150
Jed S.A. ....	6184	Sonora Mozambique S.A. ....	6151
Jet Company S.A. ....	6185	Sparrow S.A. ....	6148
Jilin Management S.à r.l. ....	6183	SPF - Sierra Portugal ....	6148
J.Reiff s.à r.l. ....	6185	Steffen Holzbau S.A. ....	6151
KHB Bahnhofstrasse 15-17 Beteiligung S.à r.l. ....	6187	ST Lolux S.A. ....	6148
Kimmono S.A. ....	6186	St.Quadrat S.A. ....	6151
King Holding I S.à r.l. ....	6187	Ténérife Immobilière S.A. ....	6149
King's Cross Asset Funding 25 ....	6186	Terrabel Development S.A. ....	6150
King's Cross Asset Funding 25 ....	6186	Terrabel Development S.A. ....	6150
		United Springs S.à r.l. ....	6173
		Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l. ....	6149
		WPP Luxembourg Gamma Sàrl ....	6179

**Centre d'Orthopédie-Chaussures et Sports-Lallemang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4106 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 19.589.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164798/10.

(120217585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Cessimoco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 8.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164800/10.

(120217702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**C.T.I.E.A., Centre Technique de l'Isolation et des Energies Alternatives, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 25.992.

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

En date du 27 novembre 2012, une Assemblée Générale Extraordinaire de la Sprl CHASSIS ERNST (anciennement Centre Technique de l'Isolation et des Energies Alternatives) a été tenue en présence de M. LAGASSE DE LOCHT Philippe et Mme HENRI Marie qui représentent l'entière du capital. Lors de cette Assemblée, il a été valablement délibéré sur la fermeture de la succursale luxembourgeoise, C.T.I.E.A. S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164801/14.

(120218291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Delimmobil, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 25.311.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social, le 13 décembre 2012, que:

L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission du commissaire en fonction, Madame Angela SCHEFLER.

L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Peter KERFACK, né le 18 décembre 1939 à Berlin (D), demeurant à 8, Lincoln Street, Chelsea, London SW3 2 TS, Great Britain, nouveau commissaire de la société, en remplacement du commissaire démissionnaire.

Le nouveau commissaire termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012164848/20.

(120217608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Diapason Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 114.892.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2012*

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs pour le porter de cinq à six.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Madame Annick Rouxel, Demeurant à F-76220 Beauvoir en Lyons, au 83, Rue de la Lande.

Son mandat court jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

*Président*

Référence de publication: 2012164839/13.

(120218596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

**Diapason Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 114.892.

*Prise de connaissance de décisions prises en date du 11 décembre 2012 concernant le conseil d'administration*

La société prend acte de la décision prise en date du 11 décembre 2012 par le Conseil d'Administration de la société COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE CONSEILS (C.L.I.C.) S. A. de désigner Monsieur Georges MAJERUS, domicilié professionnellement à L-1750 Luxembourg, au 62, Avenue Victor Hugo représentant permanent de la société C.L.I.C. S. A. au sein du Conseil d'Administration de la société DIAPASON GESTION S. A.

La société prend acte de la décision prise en date du 11 décembre 2012 par le Conseil d'Administration de la société GABEDELEM S. A. de désigner Madame Yvette VERSCHUREN, domiciliée professionnellement à L-1750 Luxembourg, au 62, Avenue Victor Hugo représentant permanent de la société GABEDELEM S. A. au sein du Conseil d'Administration de la société DIAPASON GESTION S. A.

Georges MAJERUS.

Référence de publication: 2012164840/17.

(120218596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

**Dirk Leermakers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 153.282.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012164841/12.

(120218363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

**Clinder S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 94.360.

EXTRAIT

En date du 10 décembre 2012, le Conseil d'Administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Philip MASSONNET, administrateur, demeurant désormais professionnellement au 7, quai du Mont-Blanc, CH-1201 Genève

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012164810/12.

(120218306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

**Sparrow S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012164459/10.

(120217151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**SPF - Sierra Portugal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.470.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65293 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164464/10.

(120216789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**ST Lolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 117.932.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012164465/11.

(120216511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Brecton Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.338.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

- La société anonyme BRECTION INVESTMENTS SA, dont le siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, a été dénoncé en date du 31 janvier 2011

Par jugement rendu en date du 13 décembre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme BRECTION INVESTMENTS SA, dont le siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, a été dénoncé en date du 31 janvier 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocate, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 4 janvier 2013, ainsi que la publication du présent jugement pas extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement et met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2012164606/23.

(120216912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Building Products European S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 82.752.

Par décision du Conseil d'Administration du 10 décembre 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée avec effet rétroactif au 05 décembre 2012 au sein du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 11 DEC. 2012.

Pour: BUILDING PRODUCTS EUROPEAN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012164607/17.

(120216693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 166.040.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 novembre 2012*

1. Monsieur Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Ludovic TROGLIERO, administrateur de sociétés, né à Clichy-la-Garenne (France), le 8 juin 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012164533/16.

(120216871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 70.116.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 décembre 2012*

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Willy Xaveer A. Vercauteren de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter sa démission avec au 30 novembre 2012.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Alessandro Giacomini, résidant professionnellement Via Per Alzo, 39, I-28017 San Maurizio d'Opaglio (Italie) son mandat ayant la même échéance que le mandat de son prédécesseur.

L'assemblée décide d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Valentina Giacomini

L'assemblée décide d'appeler à la fonction de Vice Président du Conseil d'Administration Monsieur Elia Filiberti.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012164502/21.

(120217164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Terrabel Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 75.211.

—  
AUSZUG

In seiner Sitzung vom 17. Dezember 2012, beschließt die Generalversammlung einstimmig die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Delegierten-Verwaltungsratsmitglied sowie das Mandat des Aufsichtskommissar, die Gesellschaft LUXREVISION Sàrl (RCS Luxembourg B40.124), mit Sitz in L-1470 Luxemburg, in 7 route d'Esch, um 6 Jahre zu verlängern und das bis zur ordentlichen Generalversammlung die Jahre 2018 statt finden wird.

Luxemburg, den 17.12.2012.

Für TERRABEL DEVELOPMENT S.A.

Axel HAAS

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2012164503/16.

(120217394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Terrabel Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 75.211.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164504/10.

(120217403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Soleil Tours S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 52.939.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2012*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 17 décembre 2012 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission des administrateurs Monsieur GUY KETTMANN et Monsieur GUY BAUMANN avec effet à ce jour.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Sébastien FÈVE, né le 19 décembre 1978 à Saint-Dié (France), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, à compter du 17 décembre 2012.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Mayra ROMERO TORRES, née le 21 mars 1976 à Santiago De Cuba (Cuba), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 17 décembre 2012.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

4. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société sise à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 17 décembre 2012.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012164455/28.

(120217265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Steffen Holzbau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 45.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164467/10.

(120216587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**St.Quadrat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 48.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164466/10.

(120216588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Sonora Mozambique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 173.488.

STATUTES

In the year two thousand and twelve,  
on the fifth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"SONORA HOLDINGS S.A.", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 124 140),

represented by:

(i) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, lawyer, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

(ii) Mr Jean-Marc DEBATY, company director, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; acting in their capacity as directors of said company with joint signing power.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "SONORA MOZAMBIQUE S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The Company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## II. Corporate Capital, Shares

**Art. 5.** The corporate share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) consisting of one hundred (100) ordinary shares with a par value of THREE HUNDRED AND TEN EURO (310.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twentieth day of the month of May of each year at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on first day of January of each year and shall terminate on thirty-first day of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by "SONORA HOLDINGS S.A.", above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed directors:
  - a) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
  - b) Mr Jean-Marc DEBATY, company director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
  - c) Mr Rodrigo de FREITAS-BRANCO, company director, born in Lisbonne (Portugal), on 23 July 1963, residing professionally at 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.
3. The following company is appointed statutory auditor:
 

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», in short «INTERCONSULT», a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40312).
4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2017.
5. The address of the Company is set at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze,

le cinq décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«SONORA HOLDINGS S.A.» une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 124 140),

ici représentée par:

(i) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

(ii) Monsieur Jean-Marc DEBATY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société avec pouvoir de signature conjointe.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «SONORA MOZAMBIQUE S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet principal de la Société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) consistant en cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingtième jour du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société «SONORA HOLDINGS S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

##### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- c) Monsieur Rodrigo de FREITAS-BRANCO, directeur de société, né à Lisbonne (Portugal), le 23 juillet 1963, avec adresse professionnelle au 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

3. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.

5. L'adresse de la Société est établie au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné aux personnes comparantes connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.M. DEBATY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16394. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012164458/436.

(120217339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

### **Beechy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.294.

#### — STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Triton MasterluxCo 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and fifteen euro cents (EUR 12,500.15), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926,

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder on 28 November 2012.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

#### **Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Beechy S.a r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 2:00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholder(s) for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Masterluxco 3 S.a r.l. . . . .	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

### *Shareholders resolutions*

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;

- Mr Heiko Dimmerling, director, born on 13 January 1970 in Fulda (Germany), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;

- Mr Lars Frankfelt, director, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with address at 23-27, Seaton Place, JE - JE2 3QL St. Helier (Jersey), as Class A Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour de novembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et quinze centimes d'euro (EUR 12.500,15) et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.926,

représenté par Maître Marc Frantz, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé le 28 novembre 2012.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Beechy S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

### Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois (3/4) quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme présidentpro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur

responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 14:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum

et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Masterluxco 3 S.à r.l. . . . . .	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-
Total: . . . . .	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

#### Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 2628, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, administrateur, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Heiko Dimmerling, administrateur, né le 13 janvier 1970 à Fulda (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Lars Frankfelt, administrateur, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), résident à 23-27, Seaton Place, JE - JE2 3QL St. Helier (Jersey), en tant que Gérant de Catégorie A.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012, REM/2012/1550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160847/619.

(120212277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

#### **Derby Blue Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.488.

L'an deux mille douze.

Le vingt novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DERBY BLUE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 72.488,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 20 du 07 janvier 2000

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 965 du 11 mai 2011.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privée, demeurant à Schouweiler.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SOIXANTE-DEUX (62) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (€ 62.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15877. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012160966/59.

(120212645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**Oak Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 108.691.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oak Logistics S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012164280/12.

(120216163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Olscents S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 26.703.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2012, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Norbert SCHMITZ de sa fonction d'administrateur de SGA SERVICES SA. de sa fonction d'administrateur et de FMS SERVICES S.A. de sa fonction d'administrateur, de BPH FINANCE S.A. de son poste de délégué à la gestion journalière et de Monsieur Eric HERREMANS de sa fonction de commissaire aux comptes sont acceptées

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 mars 2015.

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

3) Le siège social de la société est transféré au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012164291/23.

(120217173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**News Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.391.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 décembre 2012*

1. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

2. Mme Katherine GALLEGO, director of tax planning, née dans le Minnesota (Etats-Unis d'Amérique), le 29 octobre 1980, demeurant professionnellement à NY 10036 New York, 1185, avenue of the Americas, 25<sup>ème</sup> étage, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Le nombre de gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour News Luxembourg Finance S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012164267/19.

(120216294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Nylim Mezzanine LuxCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.588.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164279/10.

(120217040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**United Springs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.820.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Delaware) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Delaware, USA, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporation under number 3272315 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of United Springs S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.820 (the "Company"), which has been incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 19 July 2005 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 1408, dated 17 December 2005.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 2 June 2010, published in the Memorial C number 1415, dated 9 July 2010.

II.- That the 500 (five hundred) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of Mr. Philippe Muûls as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions were taken:

*First resolution*

It was resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the meeting, confirms that it considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution*

It was resolved, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") to declare the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation.

*Third resolution*

It was resolved to appoint Mr. Philippe Muûls, born on 20 December 1939 in Brussels (Belgium), with professional address at 53, avenue Léo Errera, 1180 Brussels, Belgium, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

It was resolved to grant the following powers to the Liquidator:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

The Liquidator shall notably be empowered to represent the Company during and in the course of the liquidation process, to dispose of all the assets, to discharge all the liabilities and to distribute (in whole or in part only) the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation process.

The Liquidator may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Sole Shareholder, including contribute or distribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator may distribute an advance payment on the liquidation proceeds to the Sole Shareholder, provided that the Company has sufficient funds and liquid assets to settle its liabilities.

The Liquidator may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances.

The Liquidator may in particular, without limiting the generality of the above, sell, exchange or alienate any and all movable property and/or rights of the Company, if the occasion arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the accounts of the Company instead.

The Liquidator may freely delegate specified and determined tasks and for a limited period part of its powers to one or more representatives on its own responsibility.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **[Follows the French translation of the preceding text]**

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### *A comparu:*

Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Delaware) L.P., un limited partnership constitué selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social sis à 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, enregistré auprès de la Division des Sociétés du Delaware sous le numéro 3272315 (l'"Associé Unique");

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de United Springs S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.820 (la "Société"), constituée par acte notarié reçu par Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1408, le 17 décembre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1415, le 9 juillet 2010.

II.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de M. Philippe Muûls en tant que liquidateur de la Société pour la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

Il a été décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour de l'assemblée et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

Il a été décidé, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi"), de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de la mettre en liquidation.

*Troisième résolution*

Il a été décidé de nommer M. Philippe Muûls, né le 20 décembre 1939 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement 53, avenue Léo Errera, 1180 Bruxelles, Belgique, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Il a été décidé de conférer les pouvoirs suivants au Liquidateur:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant la procédure de Liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer (en tout ou partie) les actifs nets de la Société à l'Associé Unique en nature ou en espèces à tout moment au cours de la procédure de liquidation.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable de l'Associé Unique, y compris apporter ou distribuer les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut distribuer une avance sur boni de liquidation à l'Associé Unique, à condition que la Société dispose de fonds et de liquidités suffisants pour régler ses dettes.

Le Liquidateur peut disposer, avec ou sans paiement, de tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou tout autre privilège.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens mobiliers et/ou droits de la Société, le cas échéant.

Le Liquidateur est exempté de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société à la place.

Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15874. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161342/152.

(120212640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 14 décembre 2012*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Messieurs Philippe Salpetier et Benoît Bauduin en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 14 décembre 2012.

- de nommer Mme Ilaria Benucci, née le 5 octobre 1964, à Rome (Italie) ayant son adresse professionnelle 5<sup>th</sup> Floor, 1 Curzon Street, Londres W1J 5RT, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 14 décembre 2012 et pour une durée indéterminée

- de nommer Mme Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin (France) ayant son adresse professionnelle 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 14 décembre 2012 et pour une durée indéterminée

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

*Gérants A:*

- Mme Evgeniya Klimchuk
- Mme Ilaria Benucci
- Mme Bouchra Akhertous

*Gérants B:*

- Mr. Nicolas Tommasini
- Mr. Jean-François Ott
- Mr. Yves Désiront

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 décembre 2012.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2012164254/31.

(120216423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Mitaka Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.538.

—  
In the year two thousand and twelve, on the third of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mitaka Capital Partners AB, a private limited liability company ("aktiebolag"), incorporated and existing under the laws of the Sweden, with registered office at Sturegatan 11, S-114 36 Stockholm, Sweden, registered with Bolagsverket, under number 556687-4763 (the sole shareholder),

hereby represented by Mr Kent SVENSSON, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm, Sweden, on November 21<sup>st</sup>, 2012.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declare being the sole shareholder ("Sole Shareholder") of "MITAKA CAPITAL PARTNERS S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.538 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 13<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 6<sup>th</sup>, 2006 under number 2067.

The Articles have not yet been amended since.

All the one hundred and twenty-five (125) shares of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company (the "Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to enter the Company into liquidation;
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration;
3. Discharge to the Sole Manager of the Company;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

PANDOMUS, a joint stock company ("société anonyme"), incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146.540.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the Shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

*Third resolution*

The Meeting decides to grant discharge to the Sole Manager of the Company, Ms Laura Laine, and release her from liability in respect of the execution of her mandate with regards to the period from January 1<sup>st</sup>, 2012 to December 3<sup>rd</sup>, 2012.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mitaka Capital Partners AB, une société à responsabilité limitée («aktiebolag») de droit suédois, ayant son siège social à Sturegatan 11, S-114 36 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Bolagsverket, sous le numéro 556687-4763 (l'associé unique),

ici représenté par Monsieur Kent SVENSSON, employé privé, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privée à Stockholm, Suède, en date du 21 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de la société à responsabilité limitée «MITAKA CAPITAL PARTNERS S.à r.l.», avec siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.538 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 novembre 2006 sous le numéro 2067.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire Unique de la Société («l'Assemblée»), qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire Unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;
3. Décharge à la Gérante Unique de la Société;
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

PANDOMUS, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.540.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des Actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à la Gérante Unique de la Société, Mme Laura Laine, pour l'exécution de son mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 3 décembre 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Svensson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2012. LAC/2012/57546. Reçu douze euros (EUR 12.-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161175/131.

(120212438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

---

**Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 142.258.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012164027/12.

(120216167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Multi Investment Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 117.625.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par écrit par l'associé unique de la Société le 6 décembre 2012*

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 6 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Multi Investments Projects, S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012164226/15.

(120217028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Op der Schock, société coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 34, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 99.319.

Le bilan, le compte des profits et pertes et le rapport de révision au 31 décembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OP DER SCHOCK, Société Coopérative*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012164293/12.

(120216132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.134.898.550,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.018.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of

Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 and having a share capital of USD 5,134,898,550 (the Company), incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 423 of 8 June 2001 and whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 22 January 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 520 of 10 March 2010.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.206 and having a share capital of USD 1,079,445,800 (Lux Holdings 3), being the holder of 3,867,493 ordinary shares,

2. WPP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213 and having a share capital of EUR 212,761,323 (WPP Lux), being the holder of 3,728,404 ordinary shares, 5,000,000 preferred A shares and 18,838,985 preferred B shares,

3. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.003 and having a share capital of GBP 2,041,243,516.45 (Lux Holdings 7), being the holder of 30,738,674 ordinary shares, 24,494,349 preferred B shares, 3,333,334 preferred C shares, 3,333,334 preferred D shares, 3,333,334 preferred E shares, 3,333,334 preferred F shares, 9,333,334 preferred G shares and 10,100,000 preferred H shares,

4. WPP Consulting Limited, a limited liability company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 27, Farm Street, London, W1J 5RJ, United Kingdom (Consulting Limited), being the holder of 23,994,499 ordinary shares,

5. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 and having a share capital of EUR 3,488,782,681 (WPP Beta), being the holder of 27,734,211 ordinary shares,

(the parties listed under items 1. to 5. above are each a Shareholder and collectively referred to hereunder as the Shareholders),

all hereby represented by Marine Baillet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The proxies from the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 5,134,898,550 (five billion one hundred thirty-four million eight hundred ninety-eight thousand five hundred and fifty United States Dollars) represented by 90,063,281 ordinary shares and 81,100,004 preferred shares (divided into 5,000,000 preferred A shares, 43,333,334 preferred B shares, 3,333,334 preferred C shares, 3,333,334 preferred D shares, 3,333,334 preferred E shares, 3,333,334 preferred F shares, 9,333,334 preferred G shares and 10,100,000 preferred H shares), having a nominal value of USD 30 (thirty United States Dollar) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to the dates of the financial year of the Company;
3. Amendment to article 13 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and
4. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- 1) the financial year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of December rather than the 1<sup>st</sup> of January, and
- 2) the financial year of the Company shall close on the 30<sup>th</sup> of November of the next year.

The Shareholders resolve that the financial year of the Company that started on the 1<sup>st</sup> of January 2012 shall close on the 30<sup>th</sup> of November 2012 rather than on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend and hereby amend article 13 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

**" Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 December and ends on 30 November of the following year."

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 et ayant un capital social de 5.134.898.550 USD (la Société), constituée le 21 novembre 2000 selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 423 du 8 juin 2001 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 22 janvier 2010 selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N° 520 du 10 mars 2010.

**ONT COMPARU:**

1. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 et ayant un capital social de 1.079.445.800 USD (Lux Holdings 3), détenant 3.867.493 parts sociales ordinaires,

2. WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 et ayant un capital social de 212.761.323 EUR (WPP Lux), détenant 3.728.404 parts sociales ordinaires, 5.000.000 parts privilégiées de classe A et 18.838.985 parts privilégiées de classe B,

3. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003 et ayant un capital social de 2.041.243.516,45 GBP (Lux Holdings 7), détenant 30.738.674 parts sociales ordinaires, 24.494.349 parts privilégiées de classe B, 3.333.334 parts privilégiées de classe C, 3.333.334 parts privilégiées de classe D, 3.333.334 parts privilégiées de classe E, 3.333.334 parts privilégiées de classe F, 9.333.334 parts privilégiées de classe G and 10.100.000 parts privilégiées de classe H.

4. WPP Consulting Limited, une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 27, Farm Street, Londres, W1J 5RJ, Royaume-Uni (Consulting Limited), détenant 23.994.499 parts sociales ordinaires,

5. WPP Luxembourg Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 et ayant un capital social de 3.488.782.681 EUR (WPP Beta), détenant 27.734.211 parts sociales ordinaires,

(les parties listées aux points 1. à 5. ci-dessus sont toutes un Associé et collectivement désignées ci-dessous comme les Associés),

toutes ici représentées par Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent collectivement la totalité du capital social de la Société s'élevant à 5.134.898.550 USD (cinq milliards cent trente-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 90.063.281 parts sociales ordinaires et 81.100.004 parts sociales privilégiées (divisées en 5.000.000 parts privilégiées de classe A, 43.333.334 parts privilégiées de classe B, 3.333.334 parts privilégiées de classe C, 3.333.334 parts privilégiées de classe D, 3.333.334 parts privilégiées de classe E, 3.333.334 parts privilégiées de classe F, 9.333.334 parts privilégiées de classe G et 10.100.000 parts privilégiées de classe H) ayant une valeur nominale de 30 USD (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 13 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- 1) l'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier, et
- 2) l'année sociale de la Société se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Les Associés décident que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se termine le 30 novembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 13 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 13. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante."

#### *Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57248. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160735/177.

(120211869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

---

**Purmex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.544.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société tenue au siège de la société en date du 6 juin 2012*

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.
- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

PURMEX S.A.

Johan SWINNEN

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2012164353/19.

(120216683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Quoniam Funds Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.455.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Quoniam Funds Selection SICAV

Rudolf Kessel / Petra Hauer

Référence de publication: 2012164355/11.

(120217413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Querrida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164357/10.

(120217170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Jilin Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.568.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18.12.2012.

*Für Jilin Management S.à r.l.*

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012165057/14.

(120218374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Jaggard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.557.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165058/10.

(120218650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Jean-Pierre Rinnen et Fils Troisvierges, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9912 Troisvierges, 10, rue Tubeseck.

R.C.S. Luxembourg B 94.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165059/10.

(120217982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Jed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.609.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165060/10.

(120218252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**IREF Art-Invest Cologne Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.907.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 15 novembre 2012 ont pris note du non-renouvellement de candidature de Monsieur Philipp HENKELS aux fonctions de gérant de la société et a nommé en remplacement:

- Mr Heiko RÜCKER, consultant, August-Bebel-Allee 1, D-28329 Bremen, Allemagne, gérant de classe B.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Les associés, dans leurs résolutions du 15 novembre 2012 ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Iain BOND, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni, gérant A.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de classe A.

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de classe A et Président du conseil de gérance.

- Mr Timothy THORP, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant de classe A.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

*Pour IREF Art-Invest Cologne Holding*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012165039/24.

(120217582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Itral AG., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.334.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165049/10.

(120218161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**IVS Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165053/10.

(120217691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**J.Reiff s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9946 Binsfeld, 22, Om Stack.

R.C.S. Luxembourg B 137.130.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165055/10.

(120218165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Jet Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.646.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2012165061/12.

(120217825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Kurt Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.802.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2012165094/12.

(120218187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**King's Cross Asset Funding 25, Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.230.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012165079/11.

(120217637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**King's Cross Asset Funding 25, Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.230.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012165080/11.

(120217638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Kimmono S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.  
R.C.S. Luxembourg B 29.707.

---

Le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
KIMMONO S.A.  
Signature

Référence de publication: 2012165088/13.

(120218636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Le Clos Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 78.776.

---

EXTRAIT

En date du 17 décembre 2012, les actionnaires de la société Le Clos Holding SPF S.A. ont approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine Van Oort de sa fonction d'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 23 février 2011;
- La démission de Monsieur Robin Naudin ten Cate de sa fonction d'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 14 décembre 2012;
- Madame An-An Shong et Monsieur Freddy De Petter, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, sont élus nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 14 décembre 2012 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2018.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 17 décembre 2012.  
Référence de publication: 2012165102/19.  
(120218508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**King Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 627.475,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 117.857.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 6 décembre 2012*

L'associé unique a pris acte de la démission de Me François Brouxel de son mandat de gérant en date du 6 décembre 2012.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveaux gérants A:

- Me Pierre Metzler, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, avec adresse professionnelle à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- M. Arnold Spruit, né à Wimbledon, Royaume-Uni, le 13 octobre 1971, avec adresse à 15a, rue Langheck, L-5410 Beyren, avec effet au 21 mars 2012 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose alors comme suit:

- (i) M. Pierre Metzler, gérant A depuis le 6 décembre 2012
- (ii) M. Arnold Spruit, gérant A depuis le 21 mars 2012
- (iii) Mme Eva Monica Kalawski, gérant B depuis le 14 juillet 2006
- (iv) M. Ian Michael Stuart Downie, gérant B depuis le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165089/21.

(120218322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**KHB Bahnhofstrasse 15-17 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 159.988.

—  
*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 11. Dezember 2012*

Aufgrund des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 11. Dezember 2012 teilt die Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen in der Geschäftsführung mit:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08.03.1969, wurde mit Wirkung zum 17. Dezember 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen
- Herr Achim Mattes, geboren am 29.04.1978 in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 17. Dezember 2012 als neuer gemeinschaftlich vertretungsbefugter B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2012165083/15.

(120217917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

---

**Life Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 106.185.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LIFE INVEST S.A., société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 05 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg, le 12 DEC. 2012.

Pour: LIFE INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme  
 Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins  
 Référence de publication: 2012164625/18.  
 (120216725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**Inmoprom Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
 R.C.S. Luxembourg B 129.196.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur KOFFOUR S.A. S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société INMOPROM REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, avec effet au 05 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg, le 11 DEC. 2012.  
 Pour: INMOPROM REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.  
 Société anonyme  
 Experta Luxembourg  
 Société anonyme  
 Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012164617/19.  
 (120216707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

**NFO Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 41.821.200,00.**  
 Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
 R.C.S. Luxembourg B 94.436.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94436 and having a share capital of EUR 41,821,200 (the Company) incorporated under Luxembourg law on 6 June 2003 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 818 of 6 August 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 6 January 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 138 of 17 January 2012.

**THERE APPEARED**

WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157627 and having a share capital of EUR 39,541,678 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marine Baillet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy of the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 41,821,200 (forty-one million eight hundred and twenty-one thousand two hundred Euro), divided into 1,672,848 (one million six hundred and seventy-two thousand eight hundred and forty-eight) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Waiver of the convening notice;

- 2) Amendment to the dates of the financial year of the Company;
- 3) Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and
- 4) Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- 1) the financial year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of December rather than the 1<sup>st</sup> of January, and
- 2) the financial year of the Company shall close on the 30<sup>th</sup> of November of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the financial year of the Company that started on the 1<sup>st</sup> of January 2012 shall close on the 30<sup>th</sup> of November 2012 rather than on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and hereby amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 December and ends on 30 November of the following year."

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94436 et ayant un capital social de 41.821.200 EUR (la Société) constituée sous la loi Luxembourgeoise le 6 juin 2003 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 818 du 6 août 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 6 janvier 2011 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 138 du 17 janvier 2012.

**A COMPARU**

WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157627 et ayant un capital social de 39.541.678 EUR (l'Associé Unique),

ici représentée par Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 41.821.200 EUR (quarante-et-un millions huit cent vingt-et-un mille deux cents Euros), divisé en 1.672.848 (un million six cent

soixante-douze mille huit cent quarante-huit) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société comme suit:

- 1) l'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier, et
- 2) l'année sociale de la Société se termine le 30 novembre de l'année suivante.

L'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se termine le 30 novembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante."

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57270. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161187/126.

(120212511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**Shavir SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.929.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 12 décembre 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- après lecture de la lettre de démission de Monsieur Luca Ghirardelli de sa fonction d'administrateur, d'accepter cette démission avec effet immédiat

- de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Monsieur Rémi EPIS, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2012164436/17.

(120216373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**Shark Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164435/9.

(120216443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**SGBT Capital Markets SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 127.618.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 14 novembre 2012*

5. Approbation du renouvellement du mandat de 2 Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Régis MEISTER, né le 03/01/1961 (Administrateur - renouvellement jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2018).

- Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT, né le 02/12/1967 (Administrateur - renouvellement jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2018).

6. Ratification de la démission de Monsieur Yves CACCLIN du poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Yves CACCLIN, né le 17/09/1969, en tant qu'Administrateur à compter de ce jour.

7. Approbation de la nomination de Monsieur Alexandre GALLICHE en tant qu'Administrateur.

L'Assemblée Générale approuve la nomination de Monsieur Alexandre GALLICHE, né le 02/04/1975 à Paris (France) et demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant qu'Administrateur à compter de ce jour. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2018.

8. Approbation de la révocation du Réviseur d'entreprises.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Ernst & Young Luxembourg, demeurant professionnellement au 7 Parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach, et portant le n° RCS B 88019 en tant que Réviseur d'entreprises de la Société à l'issue de cette Assemblée Générale.

9. Approbation de la nomination du Réviseur d'entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l. demeurant professionnellement au 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, portant le n° RCS B 67895 aux fonctions de Réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 30 septembre 2013. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGBT CAPITAL MARKETS SA

Référence de publication: 2012164434/32.

(120216859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**S.I.SM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2012164382/13.

(120216700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

---

**CVF Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.750,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.695.

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société JEAN HOFFMANN SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 2) La société TORRENT INVESTMENTS SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 3) La société KOLIPHI INVESTISSEMENT SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 4) La société PANOE INVESTMENT SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 5) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 6) Monsieur Laurent PÊCHEUR, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 7) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 8) La société EMMEZEDE SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, représentée par son gérant unique, Monsieur Michaël ZIANVENI.

Les comparants sub 1) à 7) sont ici représentés par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu de sept procurations données à Luxembourg le 29 novembre 2012.

Lesquelles procurations après signature ne varieront par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "CVF LUX S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg numéro B 117.695, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1710 du 13 septembre 2006.

- Le capital social est fixé à treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750,-) représenté par cinq cent cinquante (550) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- Les associés ont décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

- Conformément aux statuts de la société, a été nommé aux fonctions de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2012. LAC/2012/57535. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160945/47.

(120212609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

---